

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023
ID : 074-217400530-20230912-D202309_38-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023 à 20 H

Convocation
du 08/09/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : --13
Quorum : -----07
Présents : ----11
Absents : -----02
Pouvoirs : -----02
Votants : -----13

VOTE

Pour : -----13
Contre : -----00
Abstentions : --00

Aliénations

**Délibération
N°2023-38**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 19/09/2023

Reçue en Préfecture
Le : 19/09/2023

Mise en ligne sur le site
de la commune
Le : 19/09/2023

Gil THOMAS, Maire



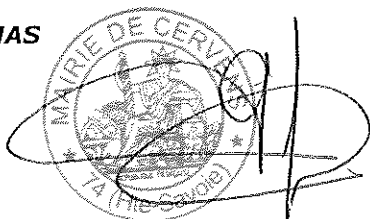
⇨ **DECIDE**

- **DE VENDRE** à Mme Lucie LACROIX ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, une partie de la parcelle communale cadastrée section ZE N°276 sise au lieudit « Aux Lanches » à Cervens, d'une contenance de 76 ares et 03 centiares qui a donc fait l'objet d'une division. La superficie à prendre de la parcelle originaire cadastrée ZE276, est de 4431 m², telle qu'elle figure au plan de division établi par le cabinet de géométrie COLLOUD ci-annexé.
- **D'ACTER** le prix total de vente des 4431 m² à Mme Lucie LACROIX, au prix de 886 200 euros (huit cent quatre-vingt-six mille deux cents euros).

⇨ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de promesse de vente et tous les actes afférents à cette opération, à intervenir en l'étude de Me HILLARD-MANZI, notaire à Thonon les Bains.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Catherine VUARGNOZ

L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : CALLENDRIER Michèle/ SANDRAL Linda.

Procuration(s) : Michelle CALLENDRIER à Gil THOMAS/ Linda SANDRAL à Serge LEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme Catherine VUARGNOZ

OBJET : Promesse de vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZE276 aux Lanches à Mme Lucie Lacroix.

Monsieur RAPPELLE aux conseillers que Mme Lucie Lacroix à la recherche d'un terrain pour la construction d'une résidence sénior, a trouvé une opportunité à Cervens au lieudit - Aux Lanches -. Ainsi elle est venue présenter son projet lors de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2022. Le conseil avait alors émis un avis favorable à la poursuite des négociations pour la réalisation de ce projet.

Ainsi à la demande de la commune, le cabinet de géométrie COLLOUD a produit le plan provisoire de division de la parcelle communale cadastrée ZE 276 au lieudit - aux Lanches ; le ténement cédé par la commune à Mme Lacroix serait de 4431m².

IL EXPOSE qu'à la requête de la commune, promettant, et de Mme Lacroix, bénéficiaire, l'office notarial Hillard-Manzi de Thonon les Bains avec la participation de Me Birraux assistant le bénéficiaire, ont établi le projet de promesse de vente correspondant à cette cession.

LE MAIRE DEMANDE donc au conseil de l'autoriser à signer l'acte de promesse de vente à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité,